

Règlement de la candidature

Mission d'accompagnement et mise en œuvre de la CSRD de l'Ifremer

N° 251000169

Date limite de remise des candidatures: 8/09/2025 à 12h00

IFREMER

1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

Table des matières

1. PRESENTATION DE L'IFREMER.....	4
2. OBJET DE LA CONSULTATION.....	5
2.1. Titre de la consultation.....	5
2.2. Eléments de contexte et attendus.....	5
3. CADRE DE LA CONSULTATION.....	5
3.1. Procédure.....	5
3.2. Procédure avec pré-sélection des candidats.....	6
3.3. Allotissements.....	6
3.4. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE).....	6
3.5. Variantes.....	6
3.6. Délai de validité des offres.....	6
3.7. Groupement d'opérateurs.....	6
3.8. Sous-traitance.....	7
3.9. Négociation.....	7
4. CONDITION RELATIVES AU CONTRAT.....	8
4.1. Type de marché.....	8
4.2. Classification CPV.....	8
4.3. CCAG applicable.....	8
4.4. Forme du marché.....	8
4.5. Délai d'exécution du marché.....	8
4.6. Modalité financière.....	8
4.7. Modification du marché.....	9
4.8. Marchés complémentaires.....	9
5. DOSSIER DE CONSULTATION.....	9
5.1. Contenu du dossier de consultation.....	9
5.2. Modification de détails au dossier de consultation.....	9
6. PRESENTATION DES CANDIDATURES.....	9
6.1. Document à produire au titre de la candidature.....	9
7. MODALITE DE REMISE DES CANDIDATURES.....	10
8. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES.....	12
9. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES.....	13



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ifremer

10.....CONFIDENTIALITE
.....13

11..... QUESTION EN COURS DE PROCEDURE ET RENSEIGNEMENTS
COMPLEMENTAIRES13

1. PRESENTATION DE L'IFREMER

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'Ifremer est placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et du secrétariat d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité.

Ses missions sont :

- Connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- Favoriser le développement économique du monde maritime.

Pour atteindre ces objectifs, l'Ifremer concentre son action dans les domaines suivants :

- La recherche ;
- L'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer) ;
- La mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique) ;
- Le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités
-

Ses domaines d'activités sont :

- Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières ;
- Surveillance et optimisation des productions aquacoles ;
- Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation ;
- Exploration et exploitation des fonds océaniques ;
- Circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision ;
- Grands équipements pour l'océanographie ;

Principales coopérations internationales :

L'Ifremer travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'Ifremer est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (États-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'Ifremer permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

- Une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne ;
- Une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche ;
- Une dimension méditerranéenne croissante.

L'IFREMER en quelques chiffres :

- 1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés ;
- Budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes) ;
- 30 sites géographiques en métropole et DOM-TOM ;

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. Titre de la consultation

Le présent marché a pour objet une mission d'accompagnement et de mise en œuvre de la CSRD de l'Ifremer.

2.2. Éléments de contexte et attendus

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est une directive européenne qui impose aux entreprises d'une certaine taille de mettre en œuvre des outils et des procédures internes pour publier sur leur niveau de « durabilité¹ ».

La CSRD n'est pas une norme coercitive sur les résultats à atteindre ; elle impose seulement un devoir de publication de données dites extra-financières. Avec l'entrée en vigueur de la CSRD - décalée de deux ans avec l'adoption début 2025 de la directive européenne « Omnibus », les entreprises devront publier annuellement un rapport (incluant notamment des indicateurs pertinents) de durabilité intégrant au préalable une analyse de « double matérialité² » élaborée sur le concept des normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards).

Bien qu'elle soit d'intérêt public, la CSRD s'impose pour l'instant aux seules entreprises et groupes de statut privé. L'Ifremer, qui est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), a décidé de se lancer volontairement dans la démarche d'une déclinaison de la CSRD afin d'anticiper une potentielle évolution législative de demande de mise en conformité pour les organisations publiques.

Le présent marché aura pour objet la réalisation d'une mission d'accompagnement sur la mise en œuvre de la CSRD (état des lieux, identification des enjeux, risques et opportunités, analyse de double matérialité, analyse des écarts, accompagnement à la collecte de données et à la publication d'un premier rapport de durabilité), sur un périmètre relevant du niveau « groupe Ifremer » (L'Ifremer et ses filiales), pour une publication des données de l'exercice 2026 au premier semestre 2027.

3. CADRE DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

¹ Durabilité en matière environnementale, sociale et économique.

² Matérialité d'impact (impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société) et matérialité financière (effet des enjeux de durabilité sur la performance financière des entreprises)

3.2. Procédure avec pré-sélection des candidats

Le présent marché prévoit une première phase de sélection des candidatures. Aux termes de cette phase et après avoir appliqués les critères de sélection des candidats définis à l'article 8 ci-après, l'Ifremer retient les 5 premiers candidats du classement final de la candidature pour participer à la phase de sélection des offres.

En cas d'insuffisance de candidatures, le nombre des candidats admis pourra être minoré, un seul candidat pourra alors être suffisant pour entamer la phase des offres. Les candidats non retenus seront informés de la décision les concernant.

Les 5 candidats sélectionnés seront simultanément invités, par écrit, à participer à la phase offres.

L'invitation à participer à la phase offre comportera au moins la lettre d'invitation à remettre une offre.

Les candidats auront au moins **15 jours calendaires** à compter de l'invitation à soumissionner pour déposer une offre initiale.

L'Ifremer se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations si une offre est notifiable en l'état. En revanche, si l'Ifremer entame des négociations, celles-ci se dérouleront dans les conditions définies à l'article 3.9 ci-après.

3.3. Allotissements

Le marché n'est pas alloti. Les prestations constituent un tout homogène qui ne peut être divisé en lots.

3.4. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché ne prévoit pas de PSE.

3.5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.6. Délai de validité des offres

La validité des offres est de 180 jours à compter de la date de remise des offres.

3.7. Groupement d'opérateurs

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

3.8. Sous-traitance

Le candidat devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt d'offre par le biais du formulaire DC4 (Déclaration de sous-traitance, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

Chaque sous-traitant renseigne un formulaire DC4. Le candidat devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros T.T.C.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant en qualité de sous-traitant : oui

3.9. Négociation

A l'issue du dépôt des premières offres, L'IFREMER procède à un premier classement des offres conformément aux critères de sélections des offres définis à l'article 9 ci-après. A l'issue de ce classement, l'IFREMER pourra :

- soit attribuer le marché à l'offre arrivée en tête du classement sans mener de négociation si l'offre est notifiable en l'état,
- soit entamer des négociations avec les trois premières offres arrivées en tête du classement. Les autres offres, se voient informer de l'arrêt de leur participation à la phase offre. Ces soumissionnaires ne pourront plus remettre d'offres.

Après la première offre, L'Ifremer se réserve la possibilité de réduire encore le nombre de candidats à chaque offre.

En cas d'insuffisance de soumissionnaires, le nombre des soumissionnaires admis pourra être minoré, un seul soumissionnaire pourra alors être suffisant pour entamer la phase de remise de la deuxième offre et ainsi de suite. Les soumissionnaires non retenus à l'issue de chaque phase seront informés de la décision les concernant. Ces soumissionnaires ne pourront plus remettre d'offres.

4. CONDITION RELATIVES AU CONTRAT

4.1. Type de marché

Le marché objet de la présente consultation est un marché de service.

4.2. Classification CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 79419000-4 : Services de conseil et d'évaluation

4.3. CCAG applicable

Le présent marché fera référence au CCAG/PI du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

4.4. Forme du marché

Le présent marché est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

4.5. Délai d'exécution du marché

L'objectif est de pour une publier des données de l'exercice 2026 au premier semestre 2027.

4.6. Modalité financière

Le marché est à prix global et forfaitaire.

Les modalités financières seront définies à la phase offre. Une part de prestations sur bons de commande pourra éventuellement être envisagée.

4.7. Modification du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public dans le cadre d'une clause de réexamen qui sera définie à la phase offre.

4.8. Marchés complémentaires

Des contrats négociés sans publicité ni mise en concurrence pourront être passés ultérieurement avec le titulaire initial du marché dans les conditions fixées à l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

5. DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition un dossier de consultation comprenant :

- Le présent règlement de la candidature (RC) ;
- La déclaration sur l'honneur, à signer par le candidat ;
- Le cadre de mémoire technique à compléter par le candidat ;
- Le DC1 à compléter par le candidat ;

Ce dossier est disponible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.2. Modification de détails au dossier de consultation

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 5 jours calendrier avant la date limite de remise des candidatures**, des modifications au dossier de consultation. La personne publique informera tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

6. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française**.

Les offres seront exprimées en **EURO**.

6.1. Document à produire au titre de la candidature

Le candidat (et co-traitant/sous-traitant) fournit les seules pièces suivantes :

Situation propre aux opérateurs économiques :

1- Lettre de candidature indiquant si l'entreprise candidate au marché se présente seule ou en groupement d'entreprise formulaire.

Les candidats sont invités à utiliser l'imprimé **DC1** disponible sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

3- La déclaration sur l'honneur ci-jointe à signer

4- Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du ou des jugements prononcés** à cet effet.

Capacité technique professionnelle :

1- Mémoire de candidature ci-joint à compléter

Les candidatures doivent obligatoirement être présentées en langue française.

Conditions d'appréciation d'une candidature groupée

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles). L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans l'avis de publicité et le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Régularisation des candidatures

En application de l'article R2144-2 du Code de la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous

7. MODALITE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures papier sont interdites.

Le candidat doit transmettre **SA CANDIDATURE PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de candidatures, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...)
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier avant la remise des candidatures,
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers.

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui envoie sa candidature par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB...) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des candidatures indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la candidature.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré ci-dessous.

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

Par courrier recommandé avec A.R. à :
IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des candidatures, sera ouverte si la candidature transmise par voie électronique :

- contient un programme informatique malveillant détecté dans les candidatures transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures.

8. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Pour la notation des candidatures, l'Ifremer applique les critères pondérés définis ci-après :

- **Critère 1 « référence » sur 15 POINTS:** Le candidat présente au moins une référence récente (moins de 2 ans) sur des missions similaires d'accompagnement à la CSRD, incluant une analyse de double matérialité, ou à défaut sur une démarche de type RSE (analyse des enjeux RSE, enquêtes parties-prenantes...) dans le secteur public, et prioritairement dans le domaine de la recherche en sciences naturelles ou dans les technologies de la mer,
- **Critère 2 « Organisation du candidat » SUR 5 POINTS:** organisation hiérarchique + effectifs par catégorie + organisation fonctionnelle,
- **Critère 3 « Méthodologique » SUR 15 POINTS:** Le candidat démontre sa capacité à adapter ses méthodologies aux spécificités d'un établissement public (statut EPIC), à travers un descriptif d'une démarche non standardisée mise en œuvre dans le passé. Il devra pouvoir produire des livrables en cohérence et dans la continuité des travaux déjà effectués au sein du groupe (filiales).
- **Critère 4 « moyens techniques » SUR 5 POINTS :** Le candidat présente les outils qu'il souhaite opérer pour le projet ((Visio, logiciels/progiciels de reporting, ...),
- **Critère 5 « Présentation et lisibilité de la candidature » SUR 10 POINTS :** le candidat présente sa candidature de sorte que les réponses aux critères soient facilement et rapidement trouvables dans le dossier remis par le candidat, que les réponses soient bien rédigées et répondent bien aux critères définis ci-avant.

Chaque candidat obtient une note totale sur 50.

L'Ifremer note chaque dossier de candidature et procède au classement final pour retenir les 5 premiers candidats du classement final. Ces candidats seront par la suite invités à remettre une offre.

Tout soumissionnaire n'ayant pas transmis les renseignements demandés ou dont les capacités paraissent insuffisantes sera éliminé.

9. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Pour la phase Offre, l'Ifremer retiendra l'offre attributaire du marché en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Le critère prix : 45% de la note finale (NF),
- Le critère valeur technique : 45% de la note finale (NF) sur la base du dossier technique transmis par le soumissionnaire ;
- Le critère environnemental : 10% de la note finale (NF) sur la base du dossier technique transmis par le soumissionnaire ;

10. CONFIDENTIALITE

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis et à ne pas communiquer avec une autre personne que l'IFREMER, sans son autorisation préalable.

11. QUESTION EN COURS DE PROCEDURE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, les candidats doivent obligatoirement poser leurs questions sur la plate-forme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les candidats transmettent impérativement leurs demandes **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures**. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des candidatures.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr / 02 98 22 46 96